



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2025
2025/013

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 22 janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	27

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, Mme Françoise CHAMPION, M. Christian ROUX, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, M Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Claudie LELECQUE (pouvoir à M. Christian ROUX), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Maël CARIOU), Mme Florence LEPY (pouvoir à M. Christophe LIEGE), M. Romain LAUNAY, Mme Stéphanie PICOT.

Secrétaires de séance : Mmes C. DRÉNO et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 7 janvier 2025,

Il est proposé de valider les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} février 2025						
Services techniques	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Permanent	Suite ouverture espace polyvalent
	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Permanent	Recrutement agent des espaces verts
Education Enfance Jeunesse	Création	Adjoint technique	1	16/35 ^{ème}	Permanent	Réorganisation des services
Direction générale	Création	Attaché	1	Temps complet	Non permanent	Accroissement temporaire d'activité (3 mois)
	Création	Rédacteur	1	Temps complet	Non permanent	Accroissement temporaire d'activité (3 mois)
Direction Aménagement du Territoire et Urbanisme	Création	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet	Non Permanent	Contrat de projet (renouvellement pour 6 mois jusqu'au 31/12/2025)

Le conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ◆ **D'APPROUVER** les modifications comme indiquées ci-dessus du tableau des effectifs ;
- ◆ **DE RAPPELER** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 28 janvier 2025
Et de la publication, le 29 janvier 2025**

Pour extrait certifié conforme

**Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ**

